

# Revalorisation des enseignants : Blanquer planche sur une loi de programmation sur cinq ans

**Les premières revalorisations des enseignants concerneront les nouvelles recrues de l'Education nationale à partir de janvier 2021. Pour les autres, plus âgés, la loi de programmation pourrait s'étaler sur cinq ans.**

Marie-Christine Corbier  
@mccorbier

C'est une piste de travail sur laquelle planche le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer. Selon nos informations, la loi de programmation destinée à revaloriser les enseignants en lien avec la réforme des retraites, attendue pour juin, pourrait s'étaler sur cinq ans, entre 2022 et 2026. Un rapport serait annexé à la loi, qui aurait valeur législative, et prévoirait des hausses de rémunérations sur l'ensemble de la décennie 2020. Jean-Michel Blanquer a répété dimanche, sur BFM-TV, que

la revalorisation se ferait à raison de 500 millions d'euros par an, avec une hausse cumulative (1 milliard pour l'année 2, 1,5 milliard pour l'année 3, etc.) « Si on prend en compte 2021, on arrive, en cumulé, à 10,5 milliards de hausse en 2026 », calcule un syndicaliste, qui juge cependant que le compte n'y est pas, alors même que l'Assemblée a voté symboliquement, lundi, des « garanties » de « revalorisations salariales » aux enseignants.

La loi fixerait aussi un pourcentage de PIB sur plusieurs années, à accorder à l'éducation. « L'affaire n'est pas encore tranchée, Bercy cherche à gagner un an, et voudrait faire débiter la loi de programmation dès 2021 », glisse un expert du dossier. « La durée de la loi de programmation entre dans un paquet de différents arbitrages qui sont encore en cours », commente-t-on sobrement dans l'entourage du ministre. Selon Jean-Michel Blanquer, qui avait jusqu'ici parlé de 10 milliards

d'euros sur vingt ans, la revalorisation des enseignants bénéficiera en priorité aux nouvelles recrues. « Dès 2021, un professeur débutant gagnera 100 euros net de plus par mois », a assuré le ministre, qui veut « faire un rattrapage pour les débuts et les milieux de carrière ».

## « Défiance »

Cette augmentation concernera les deux premières années de carrière des nouveaux recrutés. Elle doit être financée sur la base des 500 millions d'euros déjà annoncés par Jean-Michel Blanquer pour 2021. Des discussions sont en cours entre le ministère et les syndicats, qui doivent, dès cette semaine, envisager la répartition afin que les autres enseignants, plus âgés, voient aussi la couleur de la revalorisation. « Il nous faudrait de la visibilité sur les années suivantes, car sur une année et sur une seule enveloppe, cela ne dit rien de la vraie revalorisation attendue »,

commente Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-UNSA.

Le ministre de l'Education assure travailler « sur l'ensemble des générations ». Mais les syndicats s'inquiètent. D'abord parce que, sur les 500 millions de hausse annoncée, seule une partie devrait être affectée à l'augmentation « universelle ». Ce sera « plus de la moitié » de l'enveloppe, assure le ministère. Pour les syndicats, c'est

« Sur une année et sur une seule enveloppe, cela ne dit rien de la vraie revalorisation attendue. »

STÉPHANE CROCHET  
Secrétaire général  
du SE-UNSA

trop peu. « Il faut que la totalité de l'enveloppe des 500 millions serve à la revalorisation, d'autant qu'il y a énormément de défiance de la part d'enseignants qui pensent que cette revalorisation n'aura pas lieu », plaide Catherine Nave-Bekhti. La secrétaire générale du Sgen-CFDT redoute, comme d'autres, qu'une partie des 500 millions promis ne financent des mesures destinées à « instaurer du travailler plus ».

Jean-Michel Blanquer parle d'ailleurs de « mérite » pour évoquer des augmentations destinées à ceux qui suivraient des formations certificatives durant les vacances scolaires. Le ministre entend aussi dédier des moyens au remplacement de courte durée. Benoît Teste, secrétaire général de la FSU, y voit déjà « un artifice budgétaire, car, le plus souvent, le remplacement de courte durée n'est pas possible à mettre en œuvre », dit-il. L'argent prévu sur un tel poste risquerait donc... de « ne pas être dépensé ». ■